



Arrêté grand-ducal du 24 janvier 2024 portant nomination du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 35bis de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques ;

Vu le règlement grand-ducal du 13 décembre 2013 portant fixation des indemnités revenant au président et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres de l'assemblée consultative de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel ;

Sur le rapport de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel, pour une durée de cinq ans :

Monsieur Thierry HOSCHEIT, magistrat ;

Madame Valérie DUPONG, avocat ;

Madame Claude WOLF, journaliste en retraite ;

Monsieur Luc WEITZEL, référendaire à la Cour de justice de l'UE en retraite ;

Monsieur Marc GLESENER, consultant.

Art. 2.

Monsieur Thierry HOSCHEIT est nommé président du Conseil d'administration de l'ALIA.

Art. 3.

La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

*La Ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée des Médias et de la Connectivité,*
Elisabeth Margue

Palais de Luxembourg, le 24 janvier 2024.
Henri

